

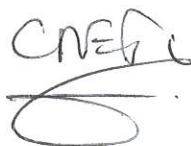
**Liste des Délibérations examinées en séance**  
**Conseil Municipal du 05 janvier 2024 à 17H00**

(Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
20240501_1D	Définition des zones d'accélération de l'énergie	Adoptée à l'unanimité

Secrétaire de Séance,

Jean-Michel CRET



Le Conseiller Municipal suppléant,  
Pour le Maire empêché par application de  
l'article L.2122-17 du CGCT  
Laurent CALVAT



Vu pour être affiché le :

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leur publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.